



Statut de société

Par famax

Bonjour,

Nous sommes deux associés souhaitant faire un achat immobilier de type appartement pour faire de la location meublée.

Sous quelle forme juridique devrions-nous créer notre société ?

D'après les recherches effectuées, le plus indiqué serait une sas, mais est-ce vraiment le cas ?

Merci d'avance pour vos conseils.

Par Pierrejacques11

Bonjour,

Une indivision peut parfaitement suffire.

Avec éventuellement une convention d'indivision et un de préférence un comptable.

Par famax

merci pour votre réponse.

Le problème de l'indivision, c'est que du coup nous devons déclarer les impôts en IR et non en IS si je ne me trompe pas.

Par Pierrejacques11

Ah oui bien sûr mais généralement l'IR est plus judicieux pour la location meublée.

Par famax

jusqu'a un certain point oui, mais pas dans notre cas.

puis on ne veut pas forcément rester sur un seul bien donc préfère bien choisir le bon statut dès le départ plutôt de changer par la suite.

Par Isadore

Bonjour,

Il ne sera pas possible sur un forum juridique de vous conseiller la forme la plus adaptée à votre cas. On peut au plus vous aiguiller ou vous indiquer des avantages ou des inconvénients. Il y a trop de facteurs à prendre en compte (objectifs, situation familiale, âge, nature des investissements...).

Généralement, pour de l'investissement immobiliers le choix est à faire entre SAS, SCI et SARL. Il peut cependant y avoir des montages à faire pour optimiser sur le plan fiscal (holding...).

Vous devriez consulter un notaire (beaucoup font du conseil gratuit) ou un avocat spécialisé dans le droit des sociétés et l'immobilier.